

Y a-t-il un gouvernement?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 276

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Y a-t-il un gouvernement ?

Le système de gouvernement imaginé en 1848 fait la fierté des Suisses, l'admiration et l'étonnement des étrangers. Ni autoritaire, comme les régimes présidentiels, ni faible comme les gouvernements d'assemblée. André Siegfried a comparé le Conseil fédéral à un conseil d'administration plus préoccupé de gérer que de gouverner. Collégial, il est un rempart contre le pouvoir personnel, et permet d'exprimer la diversité du pays; exécutif élu, mais non renversable, il garantit stabilité et continuité. Voilà pour l'image d'Epinal.

En 1964, l'affaire des Mirages a jeté la première ombre sur cette image: la collégialité ne jouait pas, l'exécutif était dépassé par son administration, et le « lobby » militaire imposait sa loi. Un accroc en somme. Mais la réaction fut vigoureuse et le verdict des experts tomba sans attendre: il fallait renforcer la chancellerie, faire du chancelier un véritable chef d'état-major du président de la Confédération. Ce qui fut fait. Mesure complémentaire, dès 1968, le Conseil fédéral décidait de publier ses « grandes lignes d'action pour la législature ». Et tout cela sans toucher à l'institution gouvernementale. Car, toujours selon les experts, elle a fait ses preuves.

Mais récemment, un nouveau coup de semonce a été donné par le chancelier Huber lui-même à l'occasion d'une conférence. Caisses vides, inflation législative, processus de décision de plus en plus long et compliqué, difficultés pour les cantons d'exécuter les tâches confiées par Berne: le tableau est sombre.

Parmi les causes avancées par le chancelier, l'insuffisance de l'appareil exécutif, le poids toujours croissant des départements (au détriment du collège) qui peut amener à une désintégration du gouvernement, et la tendance de l'exécutif à réagir plutôt qu'à diriger (« reagieren » et non « regieren »).

Deux remarques. La première sur l'inflation législative. L'Etat, dit-on, est surchargé de demandes.

Effectivement, les chiffres parlent. Dix-sept initiatives populaires pendantes, onze autres annoncées, cinquante révisions partielles de la Constitution en cours; en 1973, on s'est engagé dans trente-neuf procédures de consultation, et depuis 1971, septante-cinq nouvelles commissions d'experts ont été créées. Face à cette avalanche, des commentateurs ont trouvé le coupable: les droits populaires. N'importe quel groupe peut mettre en marche la machine démocratique en avançant n'importe quelle proposition. L'analyse est un peu courte: à ces demandes nombreuses peuvent aussi correspondre des besoins non satisfaits.

Seconde remarque. Le Conseil fédéral élabore, il est vrai, un programme de gouvernement; ce n'est pourtant qu'une énumération des domaines dans lesquels il est décidé à agir, sans précision aucune sur les moyens qu'il entend utiliser et les buts qu'il poursuit. Ce collège hétérogène — quatre partis — pourrait-il faire autrement sans créer des dissensions trop fortes en son sein? Mais surtout, il ne peut compter sur aucune majorité parlementaire. C'est un gouvernement sans soutien et sans direction.

Dans ces conditions, la question de savoir s'il nous faut sept, neuf ou onze conseillers fédéraux est puérile. Le vide du pouvoir ne se comble pas par la quantité; le vide, par contre, attire d'autres pouvoirs, organisations économiques, groupes de pression, dont le Conseil fédéral lui-même dénonçait l'influence croissante dans ses « grandes lignes » de 1968. On comprend la crainte des experts, celle du gouvernement et des partis politiques, de proposer des mesures vraiment efficaces pour renforcer l'exécutif. C'est tout l'équilibre de 1848 qui est en jeu. Gouvernement responsable, majorité parlementaire, éventuellement nouveau système électoral, ce sont des termes qui se sonnent pas « suisse ». On préfère encore ce qui a fait « ses preuves ». Mais jusqu'à quand? Après tout, aucun système politique n'est éternel.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand

N° 276 13 juin 1974

Onzième année

Rédacteur responsable:

Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement

pour une année: 33 francs

jusqu'à fin 1974: 21 francs

1002 Lausanne, case 1047

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10

C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner

Claude Bossy

Jean-Daniel Delley

Félicien Morel

276

Domaine public